

# Spa-info.be



Waux-Hall

VILLE DE SPA



SERVICE INCENDIE



Centre culturel

N° 12  
A.L.E.  
TITRES-  
SERVICES



Le bulletin communal  
d'information de Spa

présenté par l'Administration communale  
en collaboration avec l'Office du Tourisme et le Centre Culturel



- **ÉDITRICE RESPONSABLE** : Marie-Paule Forthomme, Secrétaire communale, rue de l'Hôtel de Ville, 44 - B 4900 - Spa (087.79.53.60 - [secretariat@villedespa.be](mailto:secretariat@villedespa.be))

- **RÉDACTEUR EN CHEF** : Hugues Pierre Lesuisse (087.79.53.70 [jjist@villedespa.be](mailto:jjist@villedespa.be))

- **PARTENAIRES**: l'Office du Tourisme - 087.79.53.53 [officetourismespa@skynet.be](mailto:officetourismespa@skynet.be), le Centre culturel - 087.77.3000 [ccspa@busmail.net](mailto:ccspa@busmail.net) et le Centre Jeunes de Spa - 087.77.48.65 [info@cjspa.be](mailto:info@cjspa.be) - Impression et Graphisme : Sabel Print- (Dison - 087.31.28.47 [info@sabelprint.be](mailto:info@sabelprint.be))

- **NOMBRE D'EXEMPLAIRES** : 5.800

- **AGENT PUBLICITAIRE** : Patrick Pottier 0495.79.45.24

- **DISTRIBUTION** : La Poste en toutes-boîtes et disponible dans certains lieux publics.

SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE SPA :

**[www.spa-info.be](http://www.spa-info.be)**

Toute reproduction de texte et/ou d'image est strictement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditrice. La Ville de Spa décline toute responsabilité à propos des informations présentes dans les encarts publicitaires.



## SOMMAIRE

- ACTUALITÉS COMMUNALES :
  - o SPA SE SOUVIENT DE SA LIBÉRATION DE 1944
  - o LE WAUX-HALL : VITRINE DU PATRIMOINE
  - o SUCCÈS CROISSANT DES JOURNÉES DU PATRIMOINE À SPA
  - o ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES
  - o ENVIRONNEMENT : LES COCCINELLES DE L'AVENUE
  - o LES POMPIERS VEILLANT
  - o BIBLIOBUS
  - o L'ACTUALITÉ DU CENTRE JEUNES DE SPA : LE CJ ET SES PARTENAIRES SE PRÉSENTENT
  - o POLICE « PRÉVENTION » : L'ALARME, PRÉVENTION ULTIME
- \* AGENDA DES MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS
- \* L'ACTUALITÉ DU CENTRE CULTUREL
- \* COUP DE PROJECTEUR SUR « L'A.L.E. SOUFFLE SES DIX PREMIÈRES BOUGIES - LES TITRES-SERVICES »

## SPA SE SOUVIENT DE SA LIBÉRATION

Si, le 10 septembre 2004 nous pouvons nous réunir librement autour du monument de la Victoire au cœur de notre cité, c'est parce que soixante années plus tôt, les troupes américaines sont arrivées pour libérer la population du joug de l'occupant.

Pour cette commémoration, la Ville de Spa a organisé une cérémonie fastueuse en collaboration avec le Comité d'entente qui regroupe toutes les associations patriotiques de l'entité.

Sur son parcours, le cortège, parti de la place Achille Salée, a fait une halte exceptionnelle au Mémorial américain en « hommage et gratitude à la Première Armée des États-Unis qui libéra Spa le 10 septembre 1944 ». La stèle est érigée sur la façade du Pouhon Pierre-le-Grand, rue du Marché.

Plus d'une centaine d'écoliers de toutes les écoles spadoises étaient présents pour perpétuer le souvenir de l'engagement pour la sauvegarde de la démocratie.

L'assistance de cette jeunesse nombreuse a été remarquée par les associations patriotiques qui se sont montrées sensibles à cette attention.

Après la cérémonie, les Anciens Combattants et leurs épouses étaient invités à un repas offert par la Ville de Spa.



hpl



[www.webreportage.be](http://www.webreportage.be)



[www.webreportage.be](http://www.webreportage.be)



# Actualités communales

## LE WAUX-HALL VITRINE DU PATRIMOINE

Dès la fin des années 60 au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce au privilège octroyé par le Prince-Évêque Jean-Théodore de Bavière, la Redoute (à l'emplacement de l'actuel casino) abrite le premier casino du monde. Vu l'ampleur du profit qu'il engendre, dès 1770, un nouveau projet de casino voit le jour : le Waux-Hall (du nom des célèbres jardins situés en bordure de la Tamise à proximité de Londres).

À l'époque où Spa est le « Café de l'Europe », « Point de saison, où l'on n'eut à signaler l'arrivée de quelque tête couronnée, de quelque prince illustre venant se mêler à la société bigarrée et cosmopolite qui remplissait ses assemblées et ses promenades »\*, le nouveau bâtiment à construire doit être noble et luxueux.

Comme la Redoute a été ravagée par les flammes, le Waux-Hall est, à ce jour, le plus ancien édifice existant à avoir abrité un casino.

Le bâtiment est classé depuis 1936. Une première vague de travaux dans les années 1980 visait à renouveler la toiture.

Fin 2004, un nouveau chantier sera ouvert en deux phases en vue de le réhabiliter sous la forme la plus proche du XVIII<sup>e</sup> siècle. La première phase, qui devrait prendre fin en 2006, vise à remettre en état l'ensemble du bâtiment et de ses murs. Cela comprend la rénovation des châssis et de la façade ainsi que les murs et les grilles d'enceinte.

Pour recouvrer l'antique apparence, les grilles seront repeintes en vert et la façade, en ocre jaune.

### PATRIMOINE EXCEPTIONNEL DE LA RÉGION WALLONNE

Le Waux-Hall est répertorié au rang de Patrimoine exceptionnel de la Région wallonne (soit la plus haute échelle au niveau national – juste en-dessous de « Patrimoine de l'UNESCO »). Par ailleurs, il en va de même pour la Galerie Léopold II et ses deux pavillons.

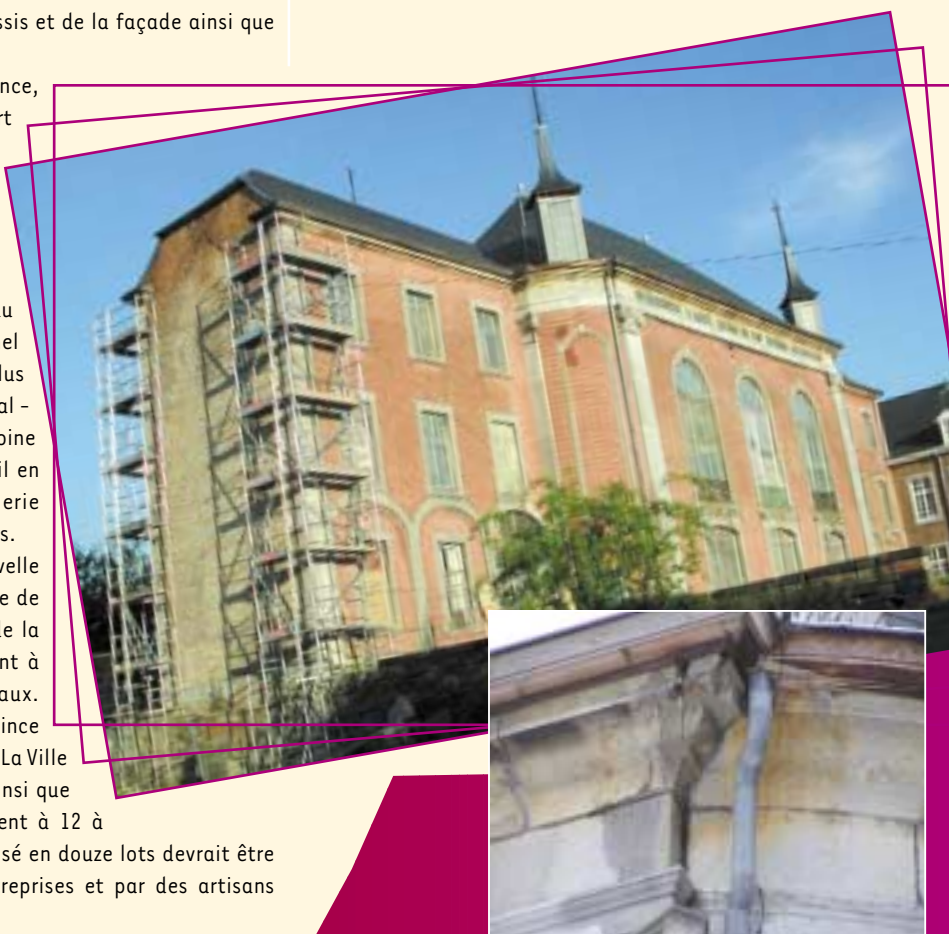
Pour mener à bien cette nouvelle mission de rénovation, la Ville de Spa a sollicité les subsides de la Région wallonne qui intervient à hauteur de 95% des travaux. Idem pour l'aide de la Province qui prend 4 à 5% à sa charge. La Ville de Spa soldera le reliquat ainsi que les frais d'étude qui s'élèvent à 12 à 15% du total. L'ouvrage divisé en douze lots devrait être exécuté par de petites entreprises et par des artisans spécialisés.

Le chantier servira de vitrine pour la mise en valeur des métiers du patrimoine. Pour ce faire, les étudiants du Centre eurégional des métiers du patrimoine de l'I.P.W. (Institut du

Patrimoine Wallon, situé à la Paix-Dieu à Amay) viendront s'informer sur les techniques de restaurations utilisées. Il mettra en œuvre le savoir-faire en matière de vitrerie, menuiserie, ferronnerie, maçonnerie (briques et pierres de taille), peinture et enduits. À l'issue de cette première phase, la seconde finalisera la rénovation aux niveaux de l'intérieur et des abords (fin prévue en 2008-2009). En tant que vitrine des métiers du patrimoine, le chantier pourra être visité.

Rapidement, le Waux-Hall va reconquérir le statut de joyau de notre patrimoine spadois et peaufinera notre blason redoré.

(\* Albin Body, in « Histoire et bibliographie spadoise », Liège, 1888 pg. 35





 Jean-Philippe  
**Darcis**

Place du Monument à Spa

\*Découverte et Dégustation des Thés\*  
Sur Place et à Emporter en Vrac

\*Matin Midi Quatre-Heures\*  
Trois Rendez-Vous Sucré/Salé

\*Pralines et Chocolats\*  
L'Ambassadeur du Chocolat Belge

\*Fêtes de Fin d'Année\*  
Réservez Nos Créations

087/77.20.21

**Le Ménestrel**

Guitares  
Claviers  
Percussions  
Partitions

Rue Chapuis, 43-45, Verviers

087 33 55 55



[www.lemenestrel.be](http://www.lemenestrel.be)



**CHAUSSURES HENRIJEAN**

Place Verte, 11 - 4900 SPA  
Tél : 087.77.51.15 - Fax : 087.57.77.71  
Fermé le lundi matin  
Ouvert le dimanche de 10h30 à 18h00

**GARAGE COSTA**

INDEPENDANT  
FORD & HYUNDAI

ENTRETIENS  
ET RÉPARATIONS  
TOUTES MARQUES



SERVICE DE QUALITÉ

Vente de véhicules neufs et d'occasions

Route de Hautregard, 2 - La Reid-Theux • 087.37 66 60

*Le Comptoir  
du Sud*

matieres & couleurs

Stage de peinture décorative  
Technique et pratique « Chaux & Pigments »

Contenu du stage : Badigeon - Stucco - Marmorino - Tadelakt

Modules de 2 jours : 5 et 6 novembre

• W-E du 11 et 12 décembre,  
29 et 30 janvier,  
19 et 20 février,  
19 et 20 mars

Contenu du stage : Enduits décoratifs :  
Patine brossée - Argile - Béton

Modules de 2 jours : • W-E du 4 et 5 décembre,  
12 et 13 janvier,  
9 et 10 avril

Horaires : de 9h30 à 17h30

Prix du stage exceptionnel : 140 €, enduits décoratifs : 170€.  
Acompte de 50% à payer à l'inscription. Max. 7 personnes.

Lieu du stage : Le Comptoir du Sud - Sur la Heid - 4920 Aywaille

**Valérie Duhaut**

Sur la Heid, 7A - 4920 Aywaille - Sur rendez-vous  
Tél. 00 32 (0)473 91 63 14





# Actualités communales

## SUCCÈS CROISSANT DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

En constante croissance depuis des années, les visites spadoises organisées dans le cadre des Journées du Patrimoine font recette.

Sur le thème « Patrimoine et réaffectation », le programme était orchestré de main de maestro par le Centre culturel de Spa.

Pas moins de onze possibilités de visite étaient proposées. C'est probablement à la diversité, la richesse et l'originalité des visites que l'on doit l'engouement des visiteurs venus nombreux tant de Spa que de l'extérieur de la commune. Un bond de 12,25% dans la fréquentation est à remarquer. En 2003, le nombre de 4281 visites semblait un record imbattable. En 2004, 524 visites supplémentaires portent le record à 4805. C'était inespéré !

Classement des destinations préférées :

1. Musées de la Ville d'Eaux (\*) : 1522 visiteurs
2. Les anciens Thermes (3 expositions) : 1322
3. Les glacières : 443
4. Le circuit en « petits trains de Spa » (12 bâtiments à visiter) : 403
5. L'exposition « Re-naissance de matériaux » au Salon Gris : 385
6. Le Waux-Hall : 320
7. La Ferme de Bérinzenne : 250
8. L'Hôtel de Ville (uniquement le dimanche) : 160

Pour 2005, gageons que la météo soit aussi propice que cette année. Le thème annoncé nous plongera dans « Le Moyen-Âge ».

(\*) Prolongation jusqu'au dimanche 28 novembre – "Spa s'affiche" – Choix d'affiches publicitaires et touristiques consacrées à la Ville d'Eaux et aux activités organisées au 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle – Exposition au Musée de la Ville d'Eaux – Info : 087.77.44.86



## ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis le mois de septembre, le service social de l'Union Francophone des Handicapés tient une permanence à la salle du Waux-Hall, rue Bertholet Deschamps n° 9.

Le premier jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00, Madame Goose, assistante sociale, est à la disposition des personnes handicapées pour les informer de leurs droits, pour les aider à défendre leurs intérêts, les accompagner dans toute démarche, les aider en matière de recherche de logements, d'emplois etc. Madame Goose peut également se rendre à domicile sur rendez-vous pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Par ailleurs, la section régionale spadoise de l'Union Francophone des Handicapés organise un atelier créatif au local du Waux-Hall. Ce rendez-vous bimensuel prend place les premiers et troisièmes jeudis de 14h00 à 17h00. Il est ouvert à toute personne handicapée ou non et est accessible aux personnes en voiturette.

Outre les activités qui y sont proposées (apprentissage de diverses techniques, réalisation d'objets décoratifs...) c'est aussi et surtout un lieu de rencontre et d'échange. Chaque atelier est clôturé par un goûter offert aux participants.

**Contacts : Mme Goose, assistante sociale au 0495.22.32.93  
Mme Brodure, Présidente de la section régionale spadoise au 087.77.26.27**





# Actualités communales



## ÇA ROULE POUR LES COCCINELLES DE L'AVENUE !

**À l'heure des OMG et hyperspécialisation des traitements médicamenteux et chimiques, la méthode « bio » reste une valeur sûre pour notre environnement spadois.**

Au printemps 2004, beaucoup de nos concitoyens se sont émus à propos de l'infestation spectaculaire des tilleuls de l'avenue Reine Astrid par la cochenille farineuse.

Des cochenilles ont été observées depuis plusieurs années. Leur population s'accroît et les dégâts s'amplifient. Cet insecte arboricole se nourrit de la sève de l'arbre.

Vu l'ampleur du phénomène rencontré à Spa, il peut provoquer une fragilisation de l'arbre et son dépérissement. Un traitement dit conventionnel pour traiter le parasite s'avère irréalisable vu le type de développement de la cochenille et la centaine d'arbres à traiter. Le parasite se situe sur la face inférieure de la feuille et sur la face inférieure de la branche et y dépose des sacs de ponte blancs (voir photo en haut à droite).

Le Service des Plantations s'est donc tourné vers une méthode de lutte intégrée en introduisant un prédateur de la cochenille qui dévore ses œufs. Vu l'avancement de la saison, le prédateur choisi est une coccinelle « *Cryptolaemus montrouzieri* » au stade adulte. L'opération s'est déroulée à la mi-juillet.

Comme on peut le découvrir sur les photographies, les coccinelles ont été livrées dans des petits tubes. Monsieur Goffart, ouvrier au Service communal des Plantations, a été

chargé de déposer quelque 25 coccinelles sur chaque arbre à traiter. Il était remarquable d'observer leur comportement. Les coccinelles sortaient d'une semi léthargie imposée par les conditions de stockage. Elles ont été déposées à la base du houppier (ensemble des ramifications au-dessous du tronc). Très vite on les a vues se mettre en quête de nourriture et se diriger vers les sacs de ponte. Puis elles ont disparu dans le feuillage.

Les conditions climatiques ont été relativement favorables à leur développement et à leur reproduction naturelle. Une deuxième génération est venue épauler la première.

Le développement de la coccinelle, de l'œuf jusqu'au stade adulte, dépend fortement de la température. La femelle vit deux mois et pond environ dix œufs par jour. Le « *Cryptolaemus* » est très actif par beau temps et par forte humidité. Selon les observations faites sur place à la fin de l'été, l'infestation des tilleuls par les cochenilles a régressé. Ces résultats encourageants motiveront le Service des Plantations à mettre sur pied une nouvelle campagne au printemps 2005.

D'autres prédateurs efficaces au début de la saison de végétation pourront être introduits pour enrayer de manière significative le développement des cochenilles.





# Actualités communales

## LES POMPIERS VEILLENT !

En plus des missions traditionnelles des services d'incendie (cfr l'extrait de la nouvelle loi du 28/03/2003 ci-dessous), les pompiers de Spa se spécialisent dans des types de missions spécifiques telles que la protection des sources et des ascenseurs inclinés reliant le centre-ville et le nouveau centre thermal.

Pour ce faire, ils disposent d'un matériel spécifique de sauvetage et d'intervention. Ils s'entraînent également régulièrement en fonction des besoins des P.P.I. (Plan Préalable d'Intervention).

En vue de pallier toute éventualité, ils réalisent, minimum douze fois par an, des manœuvres impliquant l'ensemble du personnel. Ils participent également à des formations techniques (équipe de sauvetage des ascenseurs du centre thermal), soit dans des centres privés soit dans les écoles provinciales de formation pour pompiers (professionnels et volontaires).

Il est toujours bon de rappeler que les Soldats du feu spadois sont tous volontaires. Pour les rencontrer il suffit de prendre contact au 087.77.38.00 (N.B. : qui n'est pas le numéro d'urgence !) ou de se présenter à la permanence administrative du mercredi entre 15h et 18h ou à chaque changement de peloton les vendredis de 17 à 18h. De plus, ils participent activement à toutes les manifestations d'envergure où ils restent toujours à

vos écoute : Boucles de Spa, Chasse aux œufs, Francofolies, Festival de Théâtre, Grands feux, Places aux Enfants, Foire aux Noix... et à leur journée portes ouvertes annuelle de septembre.



### Effectifs complets :

36 Pompiers dont 2 femmes

Sous-Lieutenant, Henri **GODFIRNON**,  
Chef de service

Sous-Lieutenant, Jean-Marie **PAROTTE**

Sous-Lieutenant, Pol **SIBIL**, Médecin  
Adjudant, Pascal **DECERF**

Sergent, Yves **CARIS**

Sergent, Joseph **DAUCHOT**

Sergent, Christian **MERTENS**

Sergent, Marcel **DECERF**

Caporal, Alain **CARIS**

Caporal, Marcel **DAUCHOT**

Caporal, Eddy **KUPPER**

Caporal, Josiane **LEJEUNE** (femme)

Caporal, Jean **MOINEAU**

Caporal, Raphaël **PLENNEVAUX**

Caporal, Patrick **GASPARD**

Caporal, Jean François **DAUCHOT**

Sapeur, Philippe **BILLEN**

Sapeur, Olivier **BLUM**

Sapeur, Edmond **DAUCHOT**

Sapeur, Émile **DAUCHOT**

Sapeur, Georges **DAUCHOT**

Sapeur, Ludivine **DAUCHOT** (femme)

Sapeur, Jean Michel **DESTREBECQ**

Sapeur, Noël **DUFRASNE**

Sapeur, David **DROPSY**

Sapeur, Damien **GASPARD**

Sapeur, Yves **GASPARD**

Sapeur, Marcel **LEGAND**

Sapeur, Michaël **MERTENS**

Sapeur, Marcel **MEYER**

Sapeur, José **MOSSAY**

Sapeur, Philippe **RIXHON**

Sapeur, Jean François **SWINNE**

Sapeur, Michaël **WEBERT**

Sapeur, Grégory **ZEGELS**

En 2004, un pompier a manqué à l'appel. Tout le corps des Pompiers de Spa regrette profondément la disparition d'Ayad **ABDELKADER**.



VILLE DE SPA



SERVICE INCENDIE

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT ORGANIQUE DU PERSONNEL DU SERVICE INCENDIE DE SPA

Le Service d'Incendie est chargé d'accomplir les missions qui lui incombent en vertu des lois et règlements notamment des tâches reprises ci-après :

A. Prévenir et combattre les incendies de toutes natures.

B. Dégageant, premiers soins et apport éventuel d'oxygène pour personnes en danger de mort, notamment dans les cas suivants :

- asphyxiés
- noyés
- électrocutés
- personnes ensevelies
- personnes coincées dans un véhicule ou dans une machine.

C. Mesures préventives urgentes et secours

- Secours en cas :

- d'explosions
- d'inondations
- de catastrophes.

D. Les prestations qui lui sont réglementairement confiées dans le cadre :

- a) de l'aide médicale urgente aux personnes se trouvant sur la voie publique - ou - dans un lieu public et dont l'état de santé, par suite d'accident ou de maladie, requiert des soins immédiats conformément à la loi du 8.7.1964 et de ses arrêtés d'application lorsque le Conseil communal a décidé d'organiser cette mission au sein du service d'incendie ;
- b) de l'arrêté royal du 28.2.1963 portant règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre les dangers de radiations ionisantes ;
- c) du Règlement général pour la protection du travail (dans les limites strictement prévues par cette réglementation en matière de prévention et de lutte contre l'incendie) ;

E. - Les prestations qui font l'objet de conventions entre certaines communes du groupe régional ou avec d'autres communes centre de groupe.

F. Les prestations en renfort telles qu'elles sont prévues par l'arrêté royal du 8.11.1967.

G. Les interventions en réponse à un appel d'aide parvenu au service ECODEL en cas de carence des personnes normalement habilitées à secourir l'abonné ou en cas d'urgence, lorsque la nature de l'aide demandée n'a pu être déterminée. Les membres du service d'incendie ne peuvent, comme tels, être affectés à d'autres activités que celles prévues pour ce service.



24H/24H, une équipe de garde assume les missions.

En cas d'urgence :  
appelez toujours le **100**

Le discobus passe près de chez vous.

Il vous attend à Spa tous les samedis de 14h30 à 15h30,  
Avenue Reine Astrid, 77

(devant les Musées de la Ville d'Eaux)

C'est un service de votre Administration Communale



# Actualités communales

## UNE ALTERNATIVE DE CHOIX : LA MÉDIATHÈQUE !

Lorsque musique, cinéma et documentaire sont porteurs d'idées et d'émotions, ils ont valeur de biens culturels. Néanmoins, les modes de production et de distribution en font aussi des produits commerciaux, dont la diffusion dépend alors de leur rentabilité plutôt que de leur originalité.

Contre toutes les tentatives d'uniformiser les goûts et les valeurs, la Médiathèque prend le parti de «prêter la diversité». Sa prospection couvre les filières indépendantes comme les circuits commerciaux, en Belgique et sur tous les continents, pour vous présenter les nouveautés d'artistes célèbres ou à découvrir. Sa différence, c'est un répertoire unique, construit bien au-delà des fast-foods culturels et des grands succès standardisés : 3.500.000 titres représentés par 235.000 albums CD, 27.000 films de cinéma et documentaires en DVD et VHS, 6.000 CD-Rom (documentaires et jeux), 2.000 cours de langues sur tous supports. Des collections immensément riches qu'elle propose en prêt à quiconque souhaite les explorer. Dans ce but, elle a élaboré une série d'outils : suggestions, sélections, collections thématiques, journal de découvertes...

Trois cents médiathécaires avisés répondent aux demandes, aidés par une vaste base de données et un site Internet dynamique pour tout savoir sur les collections, consulter la disponibilité des titres, l'état des réservations des médias demandés à un autre centre de prêt, chose possible parmi la quasi-totalité des collections.

En page d'accueil de [www.lamediatheque.be](http://www.lamediatheque.be) comme sur les sites locaux, des informations sur les nouvelles acquisitions, les manifestations, animations, expositions, concerts organisés dans le réseau de prêt, les événements culturels, les partenariats... les coups de coeur des médiathécaires, les renseignements pratiques etc. Sans oublier les magazines : «Travers-sons» (musique classique), «Médias tous azimuts», le site «Jazz en ligne, jazz pour tous», etc. et une lettre d'information électronique pour les membres avec chaque mois des activités, suggestions, avantages,...

L'inscription (à vie) coûte 15 € ; les tarifs et la durée du prêt sont adaptés à chaque type de média. Une formule particulière - inscription gratuite et double durée de prêt pour les médias pédagogiques - est prévue à l'intention des enseignants, éducateurs, animateurs et formateurs. La carte de membre est valable dans les 109 points de prêt du réseau, en Wallonie et à Bruxelles.

### Informations :

Direction du réseau :

081.30.76.67 - [direction.reseau@lamediatheque.be](mailto:direction.reseau@lamediatheque.be)

Centre administratif du discobus n°4  
085.31.81.07 - [discobus4@lamediatheque.be](mailto:discobus4@lamediatheque.be)





# Centre jeune de Spa et ses partenaires

## HORAIRES

Lundi et mardi : FERME  
 Mercredi : 14h-20h  
 Jeudi : 16h-20h  
 Vendredi : 16h-22h  
 Samedi : 14h-20h  
 Dimanche : 14h-19h

Pour entrer au C.J., la carte de membres est obligatoire !!!

Cet horaire est susceptible de légères modifications en fonction des activités, congés, etc.



## Centre Jeunes de Spa

Rue de la Géronstère, 10 B  
 4900 - Spa  
 Tél. : 087.77.48.65

Courriel : info@cjspa.be  
 Site du C.J. : www.cjspa.be

Le C.J. (Centre Jeunes de Spa) est le centre d'accueil de référence pour les jeunes à partir de douze ans. C'est ce même établissement qui héberge l'Animateur de rue depuis les années 90'. Au mois de septembre, le Conseil communal a décidé d'engager deux nouveaux éducateurs spécialisés dans le cadre du Plan de Prévention et de Proximité (P.P.P.). Le moment est donc venu de faire les présentations avec les membres du personnel du C.J. et leurs partenaires.



Institution : Centre Jeunes  
 Nom : Blavier  
 Prénom : Jean-Marc  
 Âge : 40 ans

Titre : Coordinateur  
 Description de la fonction : Gestion ; Direction ; Représentation ; Encadrement de projets et d'activités ; Accueil  
 Tél./fax : 087.77.48.65  
 G.S.M. : 0485.39.43.54 (laisser un message)  
 Mail : jmb@cjspa.be




Institution : Centre Jeunes  
 Nom : Lorent  
 Prénom : Frédéric  
 Âge : 35 ans

Titre : Animateur  
 Description de la fonction : Encadrement de projets et d'activités ; Accueil  
 Tél./fax : 087.77.48.65  
 Mail : fred@cjspa.be




Institution : Centre Jeunes  
 Nom : Demoulin  
 Prénom : Philippe  
 Âge : 25 ans

Titre : Animateur  
 Fonction : Accueil  
 Description de la fonction : Organisation et encadrement d'activités  
 Tél./fax : 087.77.48.65  
 Mail : phil@cjspa.be




Institution : Éducateur de rue  
 Nom : de Ponthier  
 Prénom : Édouard  
 Âge : 27 ans

Titre : Éducateur de rue  
 Description de la fonction : Prévenir la toxicomanie ; Recréer des liens sociaux  
 Tél./fax : 087.77.48.65  
 G.S.M. : 0498.52.01.60  
 Mail : doudou@cjspa.be  
 Heures de rdv : Mercredi et vendredi : 16h00-18h00




Institution : P.P.P.  
 Nom : Jamion  
 Prénom : Emmanuel  
 Âge : 33 ans

Titre : Éducateur spécialisé  
 Description de la fonction : Accompagnement de jeunes en difficulté ; Réinsertions sociales ; Mise en place de projets ; Formations  
 Tél./fax : 087.77.48.65  
 Mail : doudou@cjspa.be (n.d.l.r. : pour l'instant)




Institution : P.P.P.  
 Nom : Barth  
 Prénom : Emmanuel  
 Âge : 24 ans

Titre : Travailleur social  
 Description de la fonction : Accompagnement de jeunes en difficulté ; Réinsertions sociales ; Mise en place de projets ; Formations  
 Tél./fax : 087.77.48.65  
 G.S.M. : 0494.48.06.68 (laisser un message)  
 Mail : doudou@cjspa.be (n.d.l.r. : pour l'instant)



## AGENDA « JEUNES »

Le Centre Jeunes organise en collaboration avec le Comité de Quartier du Waux-Hall le jeu de nuit de halloween le dimanche 31 octobre

Le samedi 20 novembre 2004 au Salon Bleu, diffusion des travaux réalisés par des jeunes de Spa, Jupille, St-Georges, Bourg-Saint-Maurice, Engis, Ouagadougou (dans le cadre du projet « Tous aux Francos » sous l'égide du projet « Été jeunes »)

En janvier 2005, du 03 au 07, le C.J. organise en collaboration avec l'É.R. et le P.P.P. (Plan de Prévention et de Proximité) un voyage à Barcelone. Info. : 087.77.48.65 (urgent !)







## CYCLE DE CINÉ-CLUB

## « Raciste, moi ? »

Un mois... Un film... Une thématique... 6 soirées film-débat pour réfléchir !!!

«Un peu partout en Europe, l'extrême droite est devenue une force (réelle ou potentielle) de gouvernement, avec tout ce que ce statut représente de banalisation, respectabilité et d'inscription dans la réalité sociale, politique, économique ou culturelle». Le Paige, H., *Le Désarroi démocratique : l'extrême droite en Belgique*, Bruxelles : Labor, 1995, 8.

Depuis plusieurs années, partout en Europe, l'extrême droite recueille des succès électoraux importants. Le citoyen, et l'électeur en particulier, doit ainsi faire face à un véritable phénomène d'implantation politique fondé sur la crise économique, sociale et politique que connaissent les démocraties occidentales. Ce développement de l'extrême droite est d'autant plus inquiétant que les partis démocratiques n'arrivent pas toujours à l'enrayer valablement.

Raison de plus pour consacrer un temps de réflexion documenté, au travers du cinéma, sur l'émergence d'un fléau manifestement plus complexe qu'il n'y paraît...

En collaboration avec la bibliothèque principale de Verviers, la bibliothèque communale de Spa, le PAC - Régionale de Verviers et Film & Culture.

## AU SALON GRIS DU CASINO

## THÈME 1 : L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE

MARDI 19 OCTOBRE À 19H30

## « FÉROCE », de Gilles de Maistre

Alain, d'origine maghrébine, vit avec le souvenir de sa sœur, enlevée sous ses yeux par un groupuscule néo-nazi alors qu'ils n'étaient qu'enfants. À cela s'ajoute le meurtre de son meilleur ami, par le chef de la sécurité de « La Ligue Patriotique », un puissant parti d'extrême droite. Alain décide alors, par vengeance personnelle et par conviction politique, d'assassiner Hugues Henry Lègle, le leader de ce mouvement.

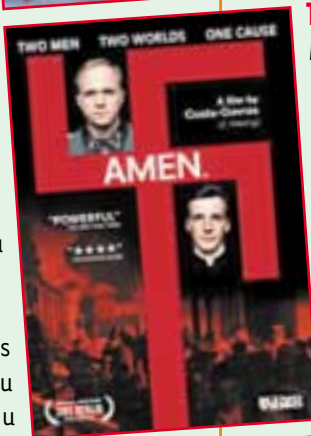


## THÈME 2 : L'ANTISÉMITISME

MARDI 16 NOVEMBRE À 19H30

## « AMEN », de Constantin Costa-Gavras

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Kurt Gerstein, un officier allemand, épaulé par un jésuite, Ricardo Fontana, tente d'informer le pape Pie XII et les Alliés du génocide des Juifs organisé par les Nazis dans les camps de concentration.



## THÈME 3 : PROFIL DE L'ÉLECTEUR D'EXTRÊME DROITE

MARDI 14 DÉCEMBRE À 19H30

## « AMERICAN HISTORY X », de Tony Kaye

Derek, désireux de venger la mort de son père, abattu par un dealer noir, a épousé les thèses racistes d'un groupuscule de militants d'extrême droite. Ces théories le mèneront à commettre un double meurtre, entraînant son jeune frère Danny, dans la spirale de la haine.



PRÉVU EN 2005...

## THÈME 4 : L'INSÉCURITÉ

« LA HAINE », de Mathieu Kassovitz (18/01)

## THÈME 5 : LE RÔLE DES MÉDIAS DANS LA MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE

« LE KRONE », de Nathalie Borgers (15/02)

## THÈME 6 : EXTRÊME DROITE ET ANTIFÉMINISME

« CHAOS », de Coline Serreau (15/03)

Entrée : 1 €



## INFOS :

TÉL. 087.77.3000 - Fax 087.47.59.34

ccspa@busmail.net

Rue de la Géronstère, 10A • 4900 - Spa

OUVERTURE Du lundi au vendredi de 09h00 à

12h00 et de 13h30 à 18h00



# Cabaret wallon

présenté par Lucien Brodure, Président du Cerke des Sizes Walones de Spa.

le dimanche 07/11 à 15h00  
au Salon Bleu du Casino

La première partie de ce cabaret sera présentée par les jeunes stagiaires qui auront suivi les « Ateliers wallons » du Centre culturel.

Ensuite, le Cabaret wallon sera animé par la troupe « **Valets et Dames de Cœur** » de Liège.

Entrée libre

## Ateliers wallons



**Vins djâzer walon  
avou nos-ôtes !**

**Tu as entre 8 et 14 ans ?  
Le wallon t'intéresse ?**

Un parrain ou une marraine t'accueillera une fois par semaine pour t'initier au wallon.

**Infos : 087.77.3000**

C'est gratuit



Compagnie Sac à dos

Dans le cadre de Noël au Théâtre

## « **Faits divers** »

par la Compagnie Sac à dos

Samedi 18 décembre 2004 à 15h00

au Salon Gris du Casino (entrée par les Jardins du Casino)

Des journaux, qu'on coupe, qu'on froisse, qu'on colle, qu'on déchire...

Des mots, ceux qu'on dit et ceux qu'on lit, qu'on met bout à bout...

Les formes surgissent, les phrases se forment, une histoire naît...

C'est l'histoire de... mais de quoi exactement ?

C'est l'histoire de deux langues qui dialoguent, se complètent, s'enchevêtrent...

C'est l'histoire de... mais de qui exactement ?

Le spectacle s'adresse aux enfants qui ont des parents, aux parents qui ont des enfants, et même, aux grands-parents... à partir de 4 ans.

Prix du spectacle : 6 €

Infos et réservation : 087 77 3000

## Stages d'éveil pour les jeunes

du 02 au 05 novembre 2004

### • STAGE N°1 ÉVEIL ET EXPRESSION

**Animatrice :** Dominique Hermans, comédienne

**Lieu :** École communale de Creppe, avenue André Guillaume

**Horaire :** de 09h00 à 12h00 pour les enfants de 3 à 4,5 ans (prix : 35 €); de 09h00 à 16h00 pour les enfants de 4,5 à 6 ans (prix : 55 €).

L'inscription sera limitée à 12 enfants

### • STAGE N°2

en collaboration avec le Service Jeunesse de la Province de Liège

### DJEMBÉ - DANSE

**Âges :** entre 6 et 9 ans

**Animateurs :** Sonia De Mattos et Birane Gueye

**Lieu :** Salon Bleu du Casino, rue Servais, 8

**Horaire :** de 9h00 à 16h00

**Prix :** 19,85 €

L'inscription sera limitée à 20 enfants

### • STAGE N°3 PEINTURE - FRESQUE

**Âges :** entre 10 et 14 ans

**Animatrice :** Marie-Noëlle Bastin

**Lieu :** Salon Gris du Casino (entrée par les jardins du Casino)

**Horaire :** de 9h00 à 12h00

**Prix :** 35 €

L'inscription sera limitée à 12 enfants



# Prévention



# Police

## L'alarme : la protection ultime...

Après toutes les autres mesures de technoprévention !

La Zone de Police des Fagnes et son Service Prévention vous rappelle que la sécurité de votre habitation peut aisément être optimisée.



La pose d'un système d'alarme est une démarche qui semble simple, mais qui implique une série de dispositions non seulement avant, mais aussi après. De plus cette alarme ne devrait idéalement être que la cerise sur le gâteau, car elle ne doit pas être une fin en soi. Après toutes les mesures de technoprévention que la Police peut vous conseiller, le système avec sirène ne devrait être que la dernière pierre à l'édifice qui vous protège.

Le Service Prévention de la Police des Fagnes rappelle aux citoyens que son équipe est prête à vous présenter, de manière personnalisée, chez vous, sur simple demande une panoplie de mesures pas nécessairement coûteuses mais surtout efficaces pour diminuer de manière significative les risques de mauvaises surprises... Un système d'alarme constitue davantage un effet dissuasif qu'un obstacle face aux intrusions. Il existe de nombreuses mesures organisationnelles ou architecturales adaptée qui remplissent ce rôle. Étudiez d'abord ces possibilités. De bonnes fermetures mécaniques, par exemple, sont particulièrement efficaces et ne sont pas aussi chères qu'un système d'alarme.

Si, en plus de ces conseils efficaces, vous décidez de finaliser votre sécurité dans et/ou autour de votre habitation par la pose d'un système d'alarme, ce qui suit vous concerne : Sachez que si vous négociez une diminution de la prime d'assurance en faisant valoir l'installation d'un système, vous économiserez peut-être quelques dizaines d'euros par an. Mais sachez surtout que si vous êtes victimes d'une effraction alors que vous aviez oublié d'enclencher votre système, cela risquerait probablement de se retourner contre vous et la compagnie refuserait très probablement de vous dédommager.

Si vous êtes candidat bâtisseur ou que vous rénovez votre bâtiment, pensez à faire pré-câbler votre installation. Si vous décidez d'investir dans un système complet, cela vous évitera d'abîmer vos murs une fois qu'ils seront terminés. La démarche vous aidera également à vous sensibiliser aux éventuelles faiblesses de vos accès. Un système avec câbles est plus fiable à long terme que des détecteurs reliés à la centrale uniquement par ondes. De plus avec le pré-câblage, vous pouvez encore plus facilement envisager la sécurisation par contacteurs (aux portes et fenêtres, une fois désolidarisés, les contacteurs font réagir la centrale qui déclenche la sirène). La détection d'une intrusion est possible grâce à plusieurs types de systèmes :

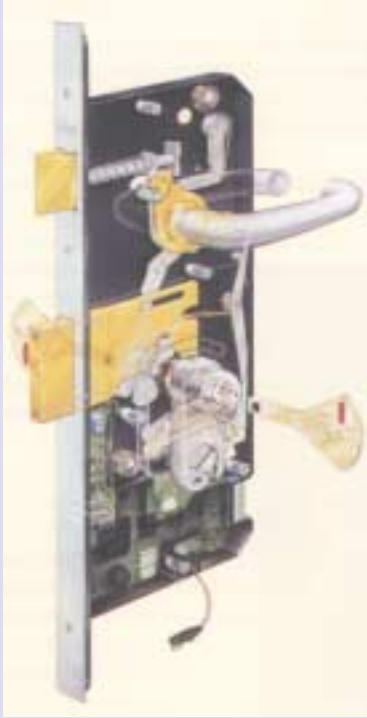
- 1. les contacts magnétiques pour les détections périphériques essentiellement aux portes et fenêtres
- 2. les détecteurs volumétriques
  - a. à l'aide de détecteurs infrarouge (réagissent aux mouvements)
  - b. les détecteurs à double technologie : infrarouge et radar (réagissent aux mouvements s'il y a augmentation de chaleur, même minime). Ce dernier évite les déclenchements intempestifs en cas de mouvement de tentures sensibles aux courants d'air ou encore de simple réchauffement de la pièce par l'action du soleil au travers des vitrages.

N.B. : la combinaison des deux types de détecteurs magnétiques et volumétriques est la plus efficace quand l'infrastructure le permet. L'avantage d'un système d'alarme, c'est que l'utilisateur est rapidement averti d'une tentative d'intrusion dans son bien et le cambrioleur peut être dissuadé de commettre son méfait. Après le déclenchement d'une alarme, il ne reste que peu de temps aux voleurs pour cambrioler les lieux. Et bien que les auteurs soient rarement pris sur le fait grâce au système d'alarme, les systèmes avec contrôle visuel peuvent être utiles pour leur identification.

L'ajout d'un système d'alarme à votre habitation engendre inévitablement un train de contraintes qui vont altérer votre mode de vie : une discipline pour insérer le code en partant, insérer le code en rentrant, éviter d'accéder à certaines zones si une partie du bâtiment est sécurisée (par exemple, le rez-de-chaussée pour la nuit ou la partie commerciale et le stock en dehors des heures d'ouverture...). Sans compter les contraintes administratives :

1. installation en conformité à la «Loi Tobback» du 29/06/2002 (selon laquelle vous êtes tenu de faire appel à un installateur agréé) ;
2. déclarer le système dans les cinq jours après la mise en fonctionnement à l'aide du carnet d'entretien que l'installateur est tenu de vous fournir et de signer ;
3. conclure un contrat d'entretien annuel ;
4. même s'il n'est plus obligatoire de fournir les coordonnées de personnes de contact, il est préférable de renseigner le parent, l'ami, le voisin qui disposerait d'un accès en cas d'absence de votre part.

La Police est en droit de mettre tous les moyens de couper l'alarme en cas de déclenchements intempestifs. Si aucune autre possibilité n'apparaît, cela pourrait inclure l'intervention des pompiers. Pour la neutralisation du système intervention qui vous serait facturée ... D'où l'intérêt de fournir des contacts.



### Rappels importants :

Il est interdit de programmer votre installation de sorte qu'elle appelle automatiquement les services de police. Il faut éviter d'encombrer les lignes téléphoniques par de trop fréquents appels pour de fausses alertes.

La police ne peut être appelée qu'après que vous, ou la personne de contact, ayez vérifié que le déclenchement de l'alarme soit bien la conséquence d'une effraction ou d'une tentative d'effraction.

Si vous constatez le moindre élément suspect, prévenez immédiatement la police. Dans tous les cas, si vous suspectez qu'un intrus se trouve à l'intérieur, évitez toute confrontation. Le voleur ne cherche qu'à s'emparer de biens matériels. Valent-ils de menacer votre intégrité physique ?



Vous pourrez également retrouver la rubrique "Prévention" de la Police de la Zone des Fagnes

sur Sud Radio les deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois entre 13h00 et 14h00.



234, Avenue Reine Astrid, 4900 - Spa  
(zonedepolicedesfagnes@swing.be)  
Accueil 087.79.33.33 (de 08h00 à 18h00)

Service « Prévention - Famille - Jeunesse - Mœurs »  
087.79.33.65 ou 0495.226.755 (accessible 24H/24H

pour l'aide aux victimes) ou policedesfagnes.prev@skynet.be  
En matière de technoprévention : Inspecteur Jean-Claude Wollwert - 087.79.33.84



# Dossier : A.L.E. et Titres-services

**ALE**  **AGENCE LOCALE  
POUR L'EMPLOI**  
DONNE UN COUP DE MAIN

## LAISSEZ-PASSER POUR UN JOB !

Le « marché de l'emploi » est toujours plus difficile d'accès. Parmi les personnes sans emploi, beaucoup cherchent des pistes pour se réinsérer dans la société active. Dans ce portrait souvent sombre, des pistes ouvrent de nouvelles perspectives de contrats de travail. Dans ce cadre d'offre et de demande, les ALE et les Titres-services peuvent répondre de manière adéquate et en toute légalité à des attentes tant du côté des candidats travailleurs que des candidats employeurs (en l'occurrence : des particuliers).



### L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE SPA FÊTE SON 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

À l'automne 2004, l'A.L.E. spadoise établie au sein de l'Administration communale fête ses dix ans. Le bureau d'accueil vient de déménager. Il se trouve désormais directement au-dessus de l'escalier, au deuxième étage. C'est au guichet de ce nouveau local, complètement rénové, que les utilisateurs peuvent opérer toutes les transactions et autres démarches concernant l'A.L.E.

### *Pourquoi une A.L.E. ?*

Malgré toutes les mesures prises aux niveaux régional et fédéral pour promouvoir l'emploi, le Gouvernement constate qu'un certain nombre de chômeurs n'ont pas de possibilités réelles de trouver un emploi régulier. D'autre part, dans notre société, des besoins réels ne sont pas suffisamment satisfaits.

Ces deux constatations ont amené le Gouvernement à décider de généraliser le système existant d'Agences Locales pour l'Emploi (A.L.E.). Même s'il ne s'agit pas d'un emploi régulier, le système des A.L.E. permet aux demandeurs d'emploi de sortir de leur isolement, de reprendre contact avec le monde du travail et d'augmenter leurs revenus d'une façon légale.

Les A.L.E. et l'Office National de l'Emploi sont responsables du fonctionnement optimal de ce système comprenant diverses activités (information au chômeur, offres d'activités, etc.).

Mesdames Lucy Goffin et Jacqueline Schmitz sont les deux employées de l'A.L.E. de Spa. Toutes deux sont chargées d'assurer l'encadrement administratif de l'agence locale. Elles suivent régulièrement des formations afin de répondre au mieux à toutes les demandes tant de la part des utilisateurs que des fournisseurs de services.

### *Le principe*

La constitution d'une A.L.E. a été rendue obligatoire pour chaque commune ou groupe de communes par la loi de programmation sociale du 30 mars 1994. Toutes ces A.L.E. ont été constituées sous forme d'a.s.b.l. et sont composées de manière paritaire.

### *Le fonctionnement*

Le travailleur est engagé afin de prester des activités auprès de particuliers, d'autorités locales, d'institutions d'enseignement, d'a.s.b.l. et d'associations non commerciales.

Des activités peuvent également être exercées dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture.

Le travailleur ne peut prester des activités qu'auprès d'utilisateurs disposant d'un formulaire d'utilisateur validé par une A.L.E. Au cours de sa prestation, le travailleur doit être en possession d'un formulaire de prestations validé par l'A.L.E. sur lequel il mentionne ses prestations de travail.





## Les activités autorisées

Un certain nombre d'activités sont autorisées dans le cadre du contrat de travail A.L.E. (soumis aux dispositions de la loi du 7 avril 1999) :

- Au profit des personnes physiques, à savoir les « privés » : aide à domicile de nature ménagère ; aide au petit entretien de jardin ; aide à la surveillance ou à l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades ; aide à l'accomplissement de formalités administratives (N.B. : depuis le 1er mars 2004, les nouveaux candidats employeurs pour l'aide ménagère sont orientés vers les titres-services car les A.L.E. ne peuvent plus accepter leurs inscriptions) ;
- Au profit des autorités locales : les activités d'assistant de prévention et de sécurité (A.P.S.) ; les activités répondant à des besoins non rencontrés par les circuits de travail réguliers, notamment la protection de l'Environnement, la sécurité dans les quartiers et la rencontre d'autres besoins des quartiers, l'accompagnement des enfants, des jeunes et des personnes socialement défavorisées ainsi que des activités socioculturelles occasionnelles ou d'importance limitée ;
- Au profit d'établissements d'enseignement, d'a.s.b.l. et autres associations non-commerciales : des activités qui par leur nature, par leur importance ou leur caractère occasionnel, sont habituellement effectuées par des bénévoles, notamment les activités de personnes qui apportent une aide à l'occasion de manifestations sociales, culturelles, sportives, caritatives ou humanitaires ;
- Au profit du secteur de l'horticulture : les activités effectuées dans le cadre de la Commission paritaire pour l'horticulture, à l'exception de la culture des champignons et de la plantation et l'entretien des parcs et jardins ;
- Au profit du secteur de l'agriculture : les travaux saisonniers correspondant à des pointes de travail, à la plantation et à la récolte et les autres activités temporaires, selon les modalités et formalités déterminées par les Ministères de l'Emploi et du travail et de l'Agriculture.

## Les limites

Il est à noter que tout utilisateur dépend de l'A.L.E. de sa commune de résidence.

La durée maximale des prestations dans le cadre d'un contrat de travail A.L.E. ne peut dépasser 45 heures par mois. À ce principe, il y a des exceptions : pour les activités dans le secteur de l'horticulture et de l'agriculture, elles peuvent atteindre 630 heures par an. Pour les activités en qualité d'agent de prévention et de sécurité, il est toléré de prêter 53 heures en moyenne par mois. D'autres exceptions pourraient être acceptées par le Ministère de l'Emploi et du Travail en cas d'urgence et dans l'intérêt général.

Les prestations de travail sont rémunérées sous la forme d'un chèque A.L.E. Les chèques A.L.E. sont remis au travailleur (soit un revenu unitaire de 4,10 \_ net par heure) par l'intermédiaire de l'utilisateur à l'issue de la prestation de travail ou au plus tard avant la fin du mois calendrier. Si ce délai n'était pas respecté, le travailleur serait en droit d'en informer immédiatement l'A.L.E..

Ces chèques A.L.E. sont payables auprès de l'organisme de paiement des allocations de chômage ou, pour les personnes qui perçoivent le minimum de moyens d'existence, auprès du CPAS. Les chèques-A.L.E. sont introduits auprès de l'organisme de paiement ou au CPAS accompagnés du formulaire de prestation du mois.

Comme il s'agit bel et bien d'un contrat de travail, il y a des cas où le contrat peut être suspendu (cf. loi du 07/04/1999). En cas de suspension du contrat de travail, le travailleur s'engage à avertir immédiatement l'utilisateur de cette suspension. Un préavis de 7 jours est prévu en cas de rupture du contrat. Mais si le travailleur a trouvé un autre emploi, il peut mettre fin au contrat sans préavis ni indemnité.



## OBJECTIF DES A.L.E.

Les A.L.E. sont instituées dans les communes ou groupes de communes en vue d'une part de satisfaire des besoins non rencontrés par les circuits de travail réguliers, ce qui donne naissance à des activités qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci et d'autre part, de répondre à la demande d'emploi des chômeurs de longue durée ou bénéficiaires du minimum de moyens d'existence ou de l'aide sociale.

Il peut donc en résulter que des chômeurs soient insérés sur le marché de l'emploi en leur procurant un contrat de travail A.L.E. spécifique améliorant ainsi leur statut pécuniaire.

## DISPENSES

Le travailleur A.L.E. qui preste au moins vingt heures pendant un mois est dispensé du contrôle communal le mois suivant.

## AVANTAGES POUR L'UTILISATEUR

Avec les A.L.E., les particuliers peuvent facilement obtenir l'aide dont ils ont besoin.

Le coût est réduit (sous forme de chèques d'une valeur unitaire d'achat de 4,95\_ /heure. De plus, les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 30 à 40% des dépenses pour l'achat de chèques A.L.E. nominatifs.

Les formalités administratives sont minimes.

L'inscription est gratuite.

Le système est souple.

Les travailleurs sont assurés contre les accidents du travail. Une police d'assurance couvre leur responsabilité civile s'ils venaient à occasionner des dégâts lors de l'exercice de leur activité (l'utilisateur ne doit donc pas souscrire lui-même d'assurance supplémentaire).

## STATISTIQUES :

Pour l'A.L.E. de Spa, au 1er octobre 2004, toutes activités confondues :

+/- 350 utilisateurs

+/- 130 utilisateurs

500 demandeurs d'emploi inscrits

+/- 3500 heures de travail prestées par mois



## ORGANIGRAMME :

### ONEM

(Office National de l'Emploi)

### A.L.É.

(Agence Locale pour l'Emploi de Spa a.s.b.l.)

### A.G.

(Assemblée Générale) composée de 14 membres désignés par leur organisation respective (7 politiques désignés de manière paritaire par leur parti et 7 membres issus du Conseil National du Travail)

### C.A.

(Conseil d'Administration)

### COMITÉ DE CONCERTATION

Le Comité de Concertation est constitué de membres du C.A. désignés par les membres du C.A. (politiques et représentants d'organisations syndicales) et 3 représentants des prestataires de services. L'existence de cette instance est la seule dans l'arrondissement de Verviers.

### LES AGENTS :

Lucy Goffin et Jacqueline Schmitz





## TITRES-SERVICES : nouvel instrument pour développer les services et les emplois de proximité

Grâce aux titres-services, vous pouvez bénéficier facilement d'une aide-ménagère à tarif avantageux. Le travailleur quant à lui, bénéficie de tous les avantages sociaux d'un contrat de travail et peut, grâce à une intervention de l'État, compter sur un salaire correct. Tout le monde a intérêt à ce que tout soit en règle, ce qui est possible avec les titres-services.

Le titre-service est le nouvel instrument des pouvoirs publics visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité. Un titre-service est un titre de paiement incluant une intervention financière publique qui permet aux particuliers de payer à une entreprise agréée des prestations de travaux ou de service de proximité effectuées par un travailleur engagé dans les liens d'un contrat de travail.



Il existe des besoins de services de proximité dans la population qui ne sont pas suffisamment voire pas du tout rencontrés soit parce que le coût est trop élevé, soit parce que l'offre ne s'adresse qu'à un certain public.

Les pouvoirs publics souhaitent répondre à ces besoins et amener le particulier à faire effectuer ces activités dans la légalité. C'est la raison pour laquelle le dispositif des titres-services a été créé. Le particulier ne paie qu'une contribution limitée pour les

activités effectuées dans le cadre d'un titre-service. Les pouvoirs publics financent partiellement ces services qui deviennent ainsi accessibles aux particuliers. L'instauration de cette mesure permet donc à la fois de créer de l'emploi et de rencontrer des besoins individuels, personnels et familiaux.

### Qui peut commander ?

Les utilisateurs sont des particuliers (personnes physiques), ayant leur domicile en Belgique. Pour pouvoir commander, l'utilisateur doit être préalablement inscrit auprès d'Accor Services. L'inscription est gratuite. Ce système ne peut être utilisé à des fins professionnelles.

### Pour quels services ?

Les services visés concernent l'aide de nature ménagère et comprennent : des activités réalisées au domicile de l'utilisateur : le nettoyage du domicile y compris les vitres, la lessive et le repassage, la préparation de repas, les petits travaux de couture ; des activités réalisées en dehors du domicile de l'utilisateur : les courses ménagères et le repassage.

### Pour payer...

Il suffit de dater et de signer chaque titre-service, de les remettre au travailleur. Celui-ci a droit à un titre-service par heure de travail prestée. Déduction fiscale.

Tous les titres-services achetés à partir du 01/01/2004 donnent droit à une réduction d'impôts de 30%, limitée à 2.200 €. Un titre acheté 6,20 € coûte donc, après déduction, 4,34 €.

### Comment peut-on commander les titres-services ?

Une fois inscrit auprès d'Accor Services (c'est gratuit), vous recevez une confirmation de votre inscription. Il vous suffit de commander au minimum dix titres-services par simple virement. Dans un délai de dix jours après réception de votre paiement, vous recevez les titres-services par le service postal.

Les titres-services ont une durée de validité de huit mois.  
Inscriptions : Accor Services au 02.678.28.79.



## L' A.L.E. VOUS RENSEIGNE

L'A.L.E. de Spa peut également vous informer sur le dispositif des titres-services, vous aider à vous inscrire et à commander des titres-services. La liste des entreprises agréées à contacter pour faire effectuer chez vous des prestations en titres-services peut également être obtenue auprès de l'A.L.E.

De plus, votre A.L.E. vous informe sur les plans d'embauche « Activa » et « Convention premier emploi ».

**A.L.E. de Spa**  
Rue de l'Hôtel de Ville, 44  
4900 - Spa  
087.77.45.70  
Fax : 087.77.45.70  
ale.spa@skynet.be